

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 février 2013

Suicide : plaidoyer pour une prévention active

Déclaration du groupe de la CFDT

Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les conseillers, le suicide est une question d'autant plus complexe que chacun peut avoir connu de près ou de loin un tel drame et qu'il est attentif à éviter toute expression culpabilisante.

Ces éléments expliquent en grande partie la difficulté à prendre la distance nécessaire pour traiter une telle question. Le fait que la connaissance scientifique soit aujourd'hui de peu de recours en la matière accroît encore la difficulté. Dès lors, il était tentant de se préoccuper d'abord de rechercher des réponses d'ordre médical, à défaut d'être scientifiques, au problème posé.

En considérant le suicide comme, avec la plupart des auditionnés, comme une complication ultime de la dépression, le projet d'avis met l'accent sur des préconisations visant à accroître la formation des professionnels de la santé et la reconnaissance du médecin généraliste comme pivot de la prévention du suicide.

Le groupe de la CFDT partage évidemment ses orientations. Mais, si un diagnostic et un repérage amélioré participent de la prévention, ils ne suffisent pas et nous regrettons que le projet d'avis n'ait pas exploré plus avant l'ensemble des causes du suicide dont la dépression n'est souvent qu'un révélateur. En effet, l'on ne saurait réduire chaque suicide à une seule cause, fusse le travail, et toutes les personnes auditionnées ont attiré notre attention sur la dimension multifactorielle de l'étiologie du suicide, et donc, de sa prévention.

Ainsi, l'isolement, l'absence ou la rupture de lien social sont également identifiés comme des facteurs de risque importants. La précarisation, le chômage, et, de manière générale, la distanciation des liens sociaux ont été selon nous trop peu abordés alors qu'ils ouvrent un champ d'étude essentiel.

La CFDT regrette que l'intégration et les facteurs qui permettent à chacun de construire l'estime de soi dans ses interactions avec les autres n'aient pas été au centre de la réflexion. Toutes les actions visant à améliorer les conditions de travail, le logement, l'éducation et l'environnement sont de nature à prévenir les risques.

Elles permettent d'atteindre l'objectif de santé publique qui vise à garantir à chaque citoyen une intégrité physique et psychique le plus longtemps possible par la prévention et limiter ou stopper la pathologie et le handicap par le soin. Ce projet d'avis en témoigne d'une certaine manière.

Il reste encore beaucoup à faire pour convaincre que la prévention est un concept global et plus encore pour en développer la culture. Il se sera écoulé vingt ans entre la présentation au CESE en 1993 de l'étude qualifiant le suicide comme un problème de santé publique et l'intégration explicite de la prévention du suicide dans le Plan national de santé publique 2011-2014. C'est long, c'est beaucoup trop long.

Nous pensons que le projet d'avis aurait pu donner un nouvel élan à la prise en charge sociétale de la prévention du suicide en ne limitant pas les préconisations aux dimensions médicales.

Malgré cette réserve, la CFDT votera le projet d'avis.